

...concomitant n'est pas respecté, les hommes se défendent. »

Les atteintes graves portées à cette liberté individuelle, notamment celle du culte — pourtant

signitaires du clergé et des sept mille prêtres ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison. Les ordres religieux ont été dissous et quelque huit mille de leurs douze mille membres emprisonnés

ditions de catholiques — appartiennent à Pacem in Terris, qui soutient la politique du régime tout en fournissant des avantages matériels à ses adhérents.

Le clergé tchécoslovaque est donc divisé en deux tendances : celle qui collabore plus ou moins inconditionnellement avec le régime et celle qui reste fidèle au Vatican. L'interdiction d'appartenir à des organisations politiques a été fermement rappelée aux prêtres par le pape Jean-Paul II en mars 1982, ce qui encouragea le cardinal Tomasek à demander officiellement la dissolution de Pacem in Terris. De nombreux ecclésiastiques ont quitté depuis le mouvement, mais, compte tenu des conséquences, notamment matérielles, on doit comprendre, souligne-t-on dans les milieux catholiques, que tous les curés n'ont pas la vocation de martyr.

WALTRAUD BARYLI.

(1) L'an dernier, plusieurs dizaines de milliers de catholiques tchécoslovaques avaient signé un message « invitant » de manière pressante Jean-Paul II à venir en Tchécoslovaquie.

(2) Cependant, en mai dernier, les autorités ont donné leur accord à l'envoi par le Vatican d'un wagon contenant dix mille missels destinés aux paroisses de Bohême et de Moravie.

Turquie

AGGRAVATION DE LA RÉPRESSION

La police promue gardienne de l'ordre moral

Le premier ministre, M. Ozal, a dû mettre en jeu toute son autorité pour faire adopter au Parlement, le dimanche 16 juin, après cinq jours de débats houleux, avec bagarres et insultes, la mesure la plus controversée de son gouvernement. Il s'agit d'un texte qui accroît considérablement les pouvoirs répressifs de la police.

Le premier ministre a présenté ces mesures comme indispensables à la lutte contre le terrorisme et nécessaires à la levée complète de la loi martiale. Pour le Parti populiste, en revanche, qui a fait durer les débats au maximum, ce texte met en place « un Etat policier pour succéder à l'état de siège » et n'est concevable, selon l'expression du secrétaire général du parti, M. Yilmaz Hasturk, « que dans un régime totalitaire ».

La police turque devient, en effet, aux termes de la nouvelle loi, la véritable gardienne de l'ordre moral. Les policiers, en service comme pendant leurs loisirs, peuvent appréhender les personnes dont ils jugent le comportement « déviant » et les placer en garde à vue pendant vingt-quatre heures durant lesquelles elles seront dûment fichées.

Le quotidien à fort tirage *Hurriyet* résume, ce lundi, les nouveaux pouvoirs de la police de la façon suivante : « Les policiers peuvent appréhender les amoureux qui marchent trop étroitement serrés. Ils peuvent saisir les films vidéo qu'ils jugent immoraux. Ils peuvent arrê-

ter les personnes en état d'ivresse et les envoyer dans des asiles. Ils peuvent déferer en justice les personnes qui jurent et les femmes ayant des décolletés qu'ils considèrent trop profonds. Tous les spectacles et les activités culturelles ou de loisirs sont soumis à leur permission. »

« Des équipes spéciales de police sillonneront le pays pour des enquêtes tous azimuts sans en référer à quiconque », poursuit *Hurriyet*. Il n'y a plus de limite à l'action répressive de la police, un agent en charge de la circulation pouvant par exemple appréhender un homosexuel ou tout autre suspect de déviance morale ; il peut le faire même quand il n'est pas en service et ne porte pas d'uniforme.

Le gouvernement a *in extremis* supprimé certaines des dispositions les plus critiquées de son projet comme la possibilité pour la police d'écouter les conversations téléphoniques et d'ouvrir le courrier sans décision de justice.

La garde à vue dans les affaires non liées au terrorisme a été ramenée de quarante-huit heures à vingt-quatre heures. Pour les interrogatoires de suspects ou de témoins dans des crimes collectifs, la garde à vue est de quinze jours. Pour tenter de prévenir les risques de torture policière, les suspects emprisonnés peuvent demander un examen médical avant leurs interrogatoires par la police. — (AFP.)

Suède

L'énergie nucléaire est à nouveau au cœur du débat politique

De notre correspondant

Stockholm. — Si les trois partis « bourgeois » suédois sortent vainqueurs des élections législatives du 15 septembre prochain, les discussions sur la formation d'une coalition majoritaire seront sans doute ardues. M. Thorbjörn Fälldin, chef de file des centristes et ancien premier ministre, a déclaré, dimanche 16 juin, lors des assises nationales de son parti, que le démantèlement des centrales nucléaires avant l'an 2010 devrait figurer en bonne place dans un programme commun de gouvernement bourgeois.

Ces propos ont beaucoup surpris

ne devait être qu'une « parenthèse » et que les centrales seraient fermées au plus tard en 2010.

M. Fälldin, farouche adversaire du nucléaire, avait respecté le verdict des urnes, mais il soupçonne aujourd'hui les conservateurs, les libéraux et le gouvernement social-démocrate de vouloir le remettre en question. Aucun plan détaillé de démantèlement des réacteurs, qui fournissent près de la moitié de l'électricité du pays, n'a été présenté jusqu'ici. La prise de position de l'ancien premier ministre